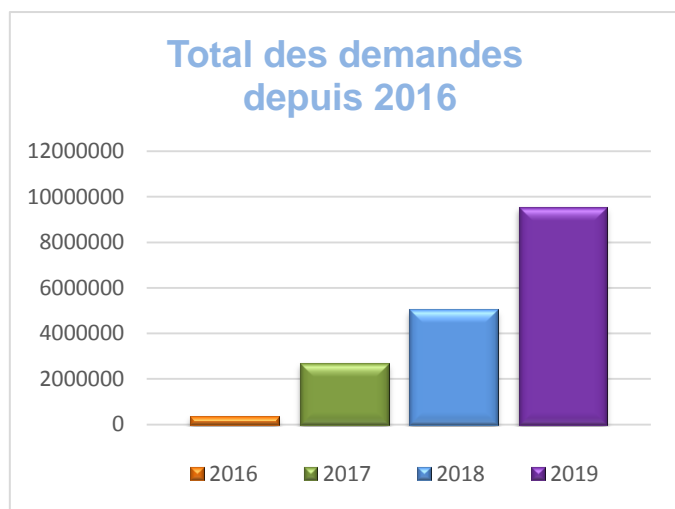
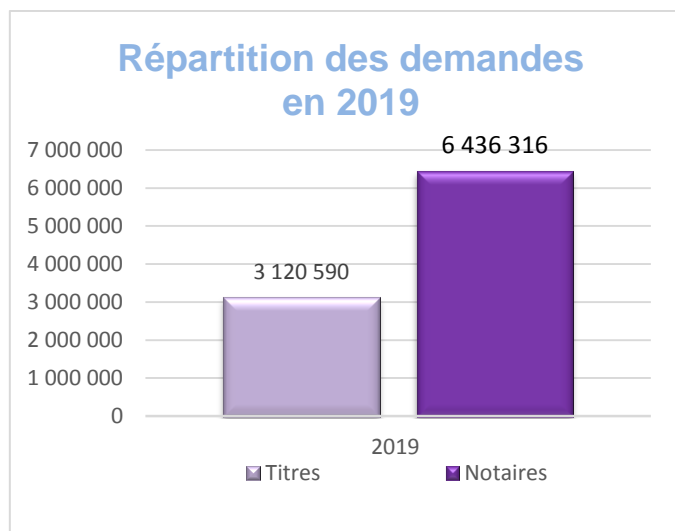


Le remarquable bilan de l'année 2019

La croissance des échanges s'est poursuivie. Pour la 3^{ème} année consécutive nous avons assisté à un doublement des échanges.



Ceux-ci ont atteint un niveau record de près de 10 millions de demandes traitées, qui sont autant de démarches que les usagers n'ont pas eu à accomplir.



➤ [Retrouvez l'ensemble du bilan de l'année 2019 sur le site du ministère de la Justice](#)

Un succès salué

La visite de la ministre au service de l'état civil de la mairie de Beauvais

Madame Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la justice, s'est déplacée dans le service de l'état civil de la mairie de Beauvais le 14 novembre 2019.

A cette occasion elle a souligné la réussite de la plateforme COMEDDEC et a salué les avancées en matière de transformation numérique qui constitue un chantier prioritaire de son action.



Un soutien renouvelé lors du rendez-vous annuel de la transformation numérique à la Vendôme Tech 3

Madame la ministre a renouvelé son soutien au projet COMEDDEC lors de la Vendôme Tech 3 qui s'est tenu au ministère le 20 janvier 2020.



Les perspectives de déploiements

Le déploiement continu du dispositif

Les raccordements de communes se poursuivent.

Ce sont désormais **1 268 communes** qui sont **raccordées** au dispositif COMEDDEC dont **137 communes depuis 2019**.

Les derniers raccordements aux échanges avec les notaires sont en cours.

La plateforme accueillera de nouvelles communes volontaires à partir du second semestre 2020.

Le développement des échanges inter-mairies

Dans ce contexte le développement des échanges inter-mairies devient un nouvel enjeu.

Il s'agit de permettre aux communes de solliciter elles-mêmes des vérifications COMEDDEC d'actes de naissance à l'occasion notamment des mariages et des PACS avec tous les avantages du système en matière de rapidité et de sécurité.

Potentiellement, c'est près de 800 000 époux et partenaires qui seront ainsi dispensés d'une démarche de demande préalable d'actes auprès de leurs communes de naissance.

En 2020, l'ensemble des communes partenaires vont être raccordées à ce flux, n'hésitez pas à anticiper et à solliciter sans tarder votre raccordement directement à l'adresse comedec@justice.gouv.fr

Le raccordement prochain de nouvelles administrations

Le ministère de la justice, en partenariat avec l'ANTS, évalue les possibilités juridiques et techniques de raccordement prochain de nouvelles administrations, désireuses de rejoindre le dispositif et pouvoir ainsi échanger de manière rapide et sécurisée via la plateforme COMEDDEC.

Les points d'attention

L'ensemble de l'équipe COMEDDEC du ministère de la justice remercie les collectivités partenaires et le SCEC pour leurs participations et leurs efforts dans la mise en œuvre quotidienne du dispositif.

Le ministère de la justice est attentif à promouvoir des échanges de qualité entre toutes les parties prenantes.

C'est pourquoi des évolutions relatives aux outils sont entrées en vigueur, comme la suppression des doubles demandes de vérifications dans le cadre des demandes simultanées de carte d'identité et de passeport. D'autres vont suivre comme l'indication des motifs de renouvellements des demandes et la communication des coordonnées de contact des mairies.

Pour autant les acteurs doivent rester vigilants : vérifier la qualité et la précision des demandes comme des réponses est une condition essentielle de l'efficacité du dispositif.

C'est la meilleure garantie pour une optimisation du temps de chacun et la plus grande satisfaction de nos concitoyens.

Retrouvez les chiffres du dispositif actualisés, le cadre légal et réglementaire, la communication usager, les guides de bonnes pratiques, la foire aux questions et plus encore sur : [le site du ministère, rubrique COMEDDEC](#).

Envie de rejoindre le dispositif ?
ants-convention@interieur.gouv.fr

Une question métier ou réglementaire sur le dispositif COMEDDEC ?
comedec@justice.gouv.fr

Un problème ou une question technique sur la solution COMEDDEC ?
ants-comedec@interieur.gouv.fr